

Le CAF inquiet pour les francophones de Nidau

Bienne, le 15 novembre 2013

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) a pris connaissance avec consternation de l'intention du Conseil municipal de Nidau de supprimer, dans le règlement scolaire communal, la possibilité pour des élèves nidowiens francophones de fréquenter une école en français à Bienne. Cette possibilité de collaboration intercommunale existe depuis des dizaines d'années et est un des éléments essentiels des rapports de bons voisinages entre la Ville bilingue de Bienne et la Ville de Nidau.

Le CAF n'est certes pas compétent pour s'impliquer formellement dans des affaires internes de la Ville alémanique de Nidau. Il ne peut toutefois pas ne pas se sentir concerné par le sort des quelque 20% de francophones domiciliés à Nidau, commune qui abrite depuis 2010 le siège de la préfecture bilingue de l'arrondissement (officiellement bilingue lui aussi) de Biel/Bienne. C'est pourquoi le CAF exprime son inquiétude pour l'avenir de cette population francophone, si le Conseil de ville de Nidau devait accepter la proposition du Conseil municipal.

Il convient de rappeler que les droits des francophones de Nidau et des seize autres communes alémaniques de l'arrondissement bilingue de Bienne ont été considérablement accrus lors de la réforme de l'administration décentralisée, entrée en vigueur en 2010. Ces personnes ont désormais le droit de s'adresser en français à la préfecture et à tous les offices et services cantonaux de l'arrondissement et de la région (à l'exclusion des administrations communales des communes alémaniques) et d'attendre que leur affaire soit traitée en français.

Le CAF a été créé en 2006 (peu avant la réforme de l'administration décentralisée) pour la défense des affaires francophones de l'ancien district bilingue de Bienne, composé des communes de Bienne et d'Evilard-Macolin. Constatant que les nouveaux périmètres ne coïncident plus logiquement en termes de langues, le CAF et les Conseils municipaux de Bienne et d'Evilard sont intervenus ensemble auprès des autorités cantonales en juin dernier, pour souligner la nécessité d'adapter le périmètre de compétence du CAF à la nouvelle situation juridique. Cette demande fait désormais partie des « pistes biennoises » que le canton de Berne a décidé d'étudier en marge des travaux sur le « statu quo plus » du Jura bernois.

Jamais autant qu'en cette année-ci, les autorités du canton de Berne n'ont affirmé leur volonté de renforcer le bilinguisme cantonal, c'est-à-dire en priorité de développer la position de la langue française et de la culture francophone, ainsi que de renforcer les droits de la population francophone. Il serait incompréhensible et totalement contradictoire que des autorités locales pourtant directement concernées par une population francophone prennent maintenant des mesures aboutissant à un recul du bilinguisme.

Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

Le président :

Philippe GARBANI

Le secrétaire général :

David GAFFINO

Note aux rédactions :

Tous les documents publics du CAF (communiqués de presse, prises de position, objectifs) sont disponibles sur le site : www.caf-bienne.ch.

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

- *M. Philippe Garbani, président du CAF, 078 897 57 36*
- *M. David Gaffino, secrétaire général du CAF, 032 323 28 70 ou 079 957 20 57*